



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS -DICRIM-

MAIRIE

1 place de la république

3570 LA RICHARDAIS

Téléphone: 02 99 88 50 90

Messagerie : info@ville-larichardais.fr

Site internet : www.ville-larichardais.fr

Édition 2022

LE CITOYEN

Acteur de la sécurité civile

[ARTICLE 721-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ CIVILE]

Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires

Sommaire

♦ Edito	page 3
♦ Kit d'urgence	page 4
♦ Qu'est ce qu'un risque majeur	page 5
♦ L'alerte	page 6
♦ Consignes spécifiques en cas d'alerte	page 7
♦ En cas de phénomène météorologique	page 8
♦ En cas de canicule	page 9
♦ En cas de grand froid	page 10
♦ En cas de risque infectieux	page 11
♦ En cas d'accident de Transport de Matières Dangereuses	page 12
♦ En cas de risque industriel	page 14
♦ En cas de risque industriel	page 16
♦ En cas de pollution aérienne	page 16
♦ En cas de coupure d'eau ou de pollution du réseau	page 17
♦ Les numéros utiles	page 18

LES NUMEROS D'URGENCES

Pompiers : 18
Police nationale : 17
SAMU : 15
Urgences : 112



ÉDITO

Ce document d'information, aussi appelé DICRIM est à destination de l'ensemble de la population. Il recense la majorité des risques majeurs auxquels nous pourrions être confrontés sur notre territoire, les actions prévues pour y faire face et les comportements à adopter.

C'est un guide pratique, c'est pourquoi je vous invite à en prendre connaissance ainsi que tous les membres de votre famille, à l'expliquer et à le conserver avec votre kit d'urgence.

Une version téléchargeable est disponible sur le site de la commune www.ville-larichardais.fr

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours de rédaction par une commission municipale, avec le concours de la Préfecture, des Pompiers, de la Police nationale et de toutes les instances concernées.

Protéger la population est essentiel, il en est du rôle du maire et de son équipe ! Soyons vigilants.

Pierre CONTIN

Maire de LA RICHARDAIS



Votre kit d'urgence Soyez prêts !

Afin de subvenir à vos besoins, en cas d'événements majeurs tels qu'une évacuation, une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent pas être rétablis dans l'immédiat, il est conseillé de constituer un kit d'urgence dans votre foyer.

Ce kit doit être, mis dans un sac facile à transporter et peu encombrant (sac à dos ou sac de sport), et rangé dans un endroit facilement accessible.

- ◇ Radio à piles (avec piles de rechange) ;
- ◇ Couteau de poche multifonction ;
- ◇ Sifflet pour prévenir de sa présence ;
- ◇ Lampe de poche (avec piles de rechange) ;
- ◇ Gilets de signalisation (type gilet jaune) ;
- ◇ Bouteilles d'eau ;
- ◇ Barres de céréales, fruits secs ;
- ◇ Aliments et produits d'hygiène pour bébés ;
- ◇ Couvertures et vêtements de rechange ;
- ◇ Double des clés de la voiture et de la maison ;
- ◇ Trousse à pharmacie (pansement, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydroalcoolique pour les mains, masque FFP2) ;
- ◇ Photocopies des papiers administratifs :
 - ◇ carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé, ordonnance en cours, carte vitale, livret de famille, contrat d'assurance, ...
- ◇ Argent liquide ;
- ◇ Livres et jeux ;
- ◇ Une copie de ce document d'information.

Consigne particulière :

Soyez attentifs et prenez soin des personnes de votre entourage (famille, voisins, personnes fragiles...).

Veillez à ne pas vous mettre en situation de danger si vous deviez intervenir pour leur venir en aide.

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Un risque majeur existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants
- **Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés à LA RICHARDAIS



Incendie



Transport Matières
Dangereuses



Tempête



Pollution
aérienne



Neige
verglas



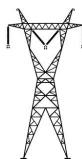
Canicule



Grand froid



Sismique



Lignes HT



Rupture
gazoduc



Chute
Aéronef

En cas de danger ou d'alerte

1- **Abritez-vous et fermez tout**

2- **Ecoutez la radio ou la TV, consultez le site internet de la commune (www.LaRichardais.fr)**

- France bleu Armorique 103.1 Mhz
- France Inter 1852 GO
- TV Rennes

3- **Respectez les consignes**

- Lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité.
- Ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin.

L'ALERTE

Comment la reconnaître ?

L'ALERTE

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la

PREMIERS REFLEXES:

- Mettez vous à l'abri rapidement
- Ecoutez la radio

nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Message d'alerte sur votre téléphone portable par l'application citoyenne retenue par la commune
- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé;
- Visite à domicile le cas échéant;
- Messages sur les panneaux lumineux d'information de la commune;

Les quatre consignes générales à respecter



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale

CONSIGNES SPECIFIQUES

**Une alerte a été donnée
et vous avez reçu la consigne de vous confiner**

PREMIERS REFLEXES:

- Mettez vous à l'abri rapidement
- Ecoutez la radio

PREMIERS REFLEXES:

- Mettez vous à l'abri rapidement
- Ecoutez la radio

DANS VOTRE HABITATION:

- Fermez toutes les fenêtres
- Verrouillez les portes à clé
- Fermez toutes les aérations
- Fermez l'arrivée de gaz
- Coupez le chauffage si besoin
- Munissez-vous des médicaments indispensables
- Prenez de quoi manger et une bouteille d'eau par personne
- Prenez votre téléphone et son chargeur
- Réunissez-vous dans la pièce de confinement

DANS LA PIECE DE CONFINEMENT:

- Fermez les portes et les fenêtres
- Calfeutrez les bas de porte
- Calfeutrez les rainures des fenêtres
- Bouchez toutes les aérations
- Ecoutez la radio en permanence
- Attendez calmement la fin de l'alerte.

Une alerte a été donnée et vous avez reçu la consigne d'évacuer

AVANT DE QUITTER VOTRE HABITATION:

- Prenez les médicaments indispensables et votre kit d'urgence
- Prenez quelque vêtements chauds
- Coupez le gaz et l'électricité

EN PARTANT:

- Prenez les médicaments indispensables et votre kit d'urgence
- Fermez la porte à clé
- Vérifiez si quelqu'un de votre voisinage a besoin d'aide pour être évacué

En cas de phénomène météorologique

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc.

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse, ...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services Internet et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc.

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse, ...). Le site de météo France (www.meteo.fr) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services Internet et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35

Niveau d'alerte	Conseils
	Vigilance absolue : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont annoncés ; tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les Pouvoirs publics
	Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière



EN CAS DE TEMPÊTE

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête. A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

AVANT LA TEMPÊTE :

- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrer les animaux et le matériel
- Mettez-vous à l'abri

PENDANT LA TEMPÊTE :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Eviter tout déplacement à l'extérieur, en particulier dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

APRÈS LA TEMPÊTE :

- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre.
- Prévenir les secours



EN CAS DE CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.

Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif et confidentiel de vigilance de personnes sensibles et isolées. Les personnes qui le souhaitent, peuvent venir se signaler.

Un réseau local de professionnels peut être actionné en cas de risque.

AVANT LA CANICULE :

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
- Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement

PENDANT LA CANICULE :

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil en journée
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur.
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez régulièrement de l'eau (1,5 l/par jour et par personne)
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil



EN CAS DE GRAND FROID

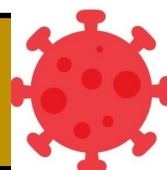
Le grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc. Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation, dans ce cas, emmenez une / des couvertures, un thermos boisson chaude, un téléphone mobile chargé
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le SAMU social : 115

LES RISQUES INFECTIEUX



On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur). Les dispositions applicables pour les risques infectieux sont la mise en application des bons gestes d'hygiène (se laver les mains, se désinfecter les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique). Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions de prévention.

Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie. La grippe peut s'avérer mortelle.

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile
- Évitez les regroupements de personnes

3 pictogrammes :



Lavez-vous les mains



Couvrez-vous la bouche



Consultez votre médecin

ACCIDENT DE TRANSPORT DE matières DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses sur la Commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) ou sur la canalisation de gaz - **gazoduc**- située sur la commune. Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la Commune.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte pompiers – 18 ou 112 et la Police – 17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion, conduite de gaz,), la nature du sinistre (explosion, incendie, écoulement...), le nombre approximatif de victimes ; Ne raccrochez jamais le premier.
- Ne fumez pas à proximité
- Informez la mairie

Pendant l'alerte :

Ce qu'il faut faire :

- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, et/ou de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300 m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la mairie

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux;
- Ne pas téléphoner : N'encombrez pas les lignes afin de les libérer pour les secours.

Après l'alerte :

- Ne sortir qu'en fin d'alerte
- Aérer le local ayant servi au confinement
- Lavez-vous et changez de vêtements si vous n'avez pas pu le faire précédemment.

LES MARQUAGES REGLEMENTAIRES

L'implantation d'industries entraîne des risques importants en cas d'accident. Le fait d'informer les populations environnantes des risques et de faire de la prévention permet de sauver de nombreuses vies.

La plaque «Code Danger» se situe à l'avant et à l'arrière du véhicule de transport, elle est orange et constituée de deux nombres.



— Code danger

— Code matière

La plaque «Symbole Danger» se situe sur le côté et à l'arrière du véhicule de transport. Cette plaque en forme de losange contient couleur et symbole qui identifient le danger.



Gaz ou liquide inflammable



Solide inflammable



Liquide ou solide à inflammation spontanée



Liquide ou solide présentant des émanations de gaz inflammable au contact de l'eau



Risque d'explosion



Comburant ou peroxyde organique



Gaz comprimé ou dissout sous pression



Matière ou gaz corrosif



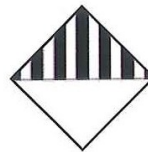
Matière radioactive



Matière ou gaz toxique



Matière infectée



Matière présentant des risques divers

LE RISQUE INDUSTRIEL



Accident dans une installation type SEVESO (HYPRED)

L'implantation d'industries entraîne des risques importants en cas d'accident. Le fait d'informer les populations environnantes des risques et de faire de la prévention permet de sauver de nombreuses vies.

Site concerné à LA RICHARDAIS : Société HYPRED - Boulevard Jules VERNES — DINARD. Risque d'incendie avec émanations de toxiques irritants et pollution de l'eau.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Avant :

- Les 3 signaux montants et descendants de l'alarme indiquent que vous devez **immédiatement vous réfugier**.
- Si vous êtes loin de chez-vous, demandez refuge dans le bâtiment le plus proche, le temps de l'alarme.
- Dans le cas d'un nuage toxique, avec du vent, fuyez dans un angle perpendiculaire à la direction du vent.

Pendant :

CE QU'IL FAUT FAIRE :

- Se confiner : fermez tout et procédez au calfeutrement de toutes les ouvertures, coupez la ventilation et éloignez vous des portes et fenêtres.
- Coupez le gaz et l'électricité. Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle.
- En présence de nuages toxiques et en cas d'irritations, picotements ou autres démangeaisons, lavez-vous abondamment à l'eau. Pensez aussi à respirer avec un linge épais et mouillé si cela s'avère nécessaire.
- Informez-vous : Ecoutez la radio



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Aller chercher les enfants à l'école : Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou vos enfants, ces derniers sont protégés par les enseignants
- Ne pas téléphoner : N'encombrez pas les lignes afin de les libérer pour les secours.

Après :

- Attendez l'autorisation délivrée par les autorités
- Aérez le local de confinement
- Lavez-vous et changez de vêtements

Information sur le plan national PLAN ORSEC IODE

Le nouveau dispositif national «ORSEC IODE» indique qu'en cas d'accident grave, certaines installations nucléaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs.

Si le département devait être touché par un nuage radioactif (à déplacement rapide) la mesure de précaution diffusée pour la population serait celle du confinement.

Si le département devait être touché par un nuage radioactif (à déplacement lent permettant la mise à disposition de comprimés à la population), la distribution des comprimés serait une mesure de précaution supplémentaire (qui pourrait être suivie par une mesure de confinement).

Lors de l'activation du dispositif par le Préfet, il reviendra aux chefs d'établissements scolaires ayant des élèves internes ou demi-pensionnaires de procéder, sous réserve de l'accord des parents, à la distribution des comprimés. Pour le reste de la population, elle sera appelée à se rendre en mairie pour récupérer les comprimés d'iodure de potassium.

Nb : en cas d'allergie à l'iode, un avis médical est souhaitable, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

LE RISQUE SISMIQUE



Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle. La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction d'habitation privée, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics depuis octobre 2010 – voir décret N° 2010-1254 du 22 octobre 2010.

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

AVANT LE SÉISME :

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

PENDANT LE SÉISME :

- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit (Toilettes), protégez vous le cou, la tête.

APRÈS LE SÉISME :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré

POLLUTION AERIEENNE

Ce risque peut provenir d'un accident de l'usine HYPRED de Dinard ou d'un nuage radioactif.

Ce qu'il faut faire.....		et ne pas faire.....	
	Se mettre à l'abri : que ce soit chez vous ou dans le premier bâtiment que vous rencontrez, vous devez vous réfugier et vous isoler au maximum du danger.	Ne pas aller chercher les enfants à l'école : les enseignants sont formés pour gérer ce type de situation (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité). Vous vous mettriez en danger ainsi que vos enfants également.	
	Fermer tout : en vous confinant et en sécurisant fenêtres, portes et autres accès vers l'extérieur, vous serez plus en sécurité. Eteignez la VMC	Ne pas téléphoner : afin de ne pas encombrer les lignes dont les services de secours ont besoin.	
	S'informer : écouter la radio ou la télévision.	Ne pas rester dans un véhicule ou à proximité des vitres. Ne pas allumer de flamme.	
	En cas de menace radioactive, informez-vous à la Mairie, d'une éventuelle distribution de pastille d'iode		

COUPURE GÉNÉRALE D'EAU POTABLE OU POLLUTION DU RÉSEAU

LES BONS GESTES / LES BONS RÉFLEXES

- Ne pas utiliser l'eau de la ville, surtout ne pas en boire, ne pas l'utiliser pour cuisiner.
- S'informer à la mairie des distributions d'eau potable prévues ; Les lieux de distribution sont la cour de la Mairie, et parking EDF 24 avenue des Pins.

LES NUMÉROS UTILES

Urgences : 112

Pompiers : 18

Police : 17

GRDF (sécurité) : 0 800 47 33 33

SAMU : 15

ERDF (dépannage): 0 972 675 035

SAMU social : 115

Eau (dépannage): 0 811 902 902

Centre Antipoison : 02 99 59 22 22

Météo. France : www.meteo.fr

Mairie de La Richardais

Place de La République

Tél : 02 99 88 50 90 / Fax : 02 99 88 52 12

www.La Richardais.fr

Sous Préfecture de Saint Malo

3, rue Roger Vercel – 35400 Saint malo

Tel : 02 99 20 22 40

Préfecture d'Ille-et- Vilaine

Place de la préfecture – 3 avenue de la préfecture – 35026 Rennes cedex 9

Tél : 02 99 02 10 35 - Fax : 02 99 02 10 15

Communauté de Communes Côte d'Emeraude

1, Esplanade des Equipages – 35730 PLEURTUIT

Tél : 02 23 15 13 15